



C.H. LAVAUUR



Lavaur, le 06/12/2009

## **La CGT appelle à défendre le droit des femmes Pas de remise en cause du droit à l'IVG**

**Dans toute la France, les droits des femmes sont menacés par la multiplication des fermetures des centres d'IVG (Interruptions Volontaires de Grossesse) sous prétexte de restructurations dans le cadre du démantèlement planifié de l'Hôpital Public. (pour répondre à des objectifs économiques.)**

La loi Veil-Pelletier, **a imposé, grâce à la lutte des femmes, il y a trente ans (30 novembre 1979)**, la création d'une structure dédiée à l'IVG, avec des locaux et du personnel, dans les hôpitaux publics.

La direction des Hôpitaux de l'Assistance Publique de Paris a déjà fermé 3 centres Jean Rostand, Broussais, Tenon et s'apprête à fermer celui de l'hôpital Avicenne (Bobigny). Il s'agit de noyer cette activité dans les services de gynécologie-obstétrique, alors que depuis 1987, la moitié des maternités françaises ont été fermées, et avec elles, leur activité IVG !

Cela risque notamment d'allonger considérablement les délais de recours à l'IVG qui sont déjà de 3 semaines dans la région parisienne et de compliquer les démarches, au détriment de la santé des femmes concernées.

Le report sur le secteur privé de cette activité ne garantit plus l'accès de toutes les femmes à ce service, en particulier pour les plus défavorisées : pratique des dépassements d'honoraires, refus parfois de prendre en charge les mineures ou les étrangères sans papiers, désengagement de cette activité jugée peu rentable...

La CGT refuse cette atteinte grave aux droits des femmes et demande le maintien des structures existantes et la création d'autres structures dédiées à l'IVG dans les hôpitaux où elles n'existent pas, pour une véritable égalité d'accès pour toutes, comme l'exige la loi.

**Pour les droits des femmes, pour le droit à l'avortement, pour la défense de l'hôpital public, comme ce fut le cas à Lyon, et comme c'est le cas à Paris avec l'occupation du centre de Tenon, la CGT appelle les salarié-es à participer aux actions pour la défense et le maintien de l'offre de soin en matière d'IVG à l'hôpital public partout en France.**

### **CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !**

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : [cgt.chlavour@wanadoo.fr](mailto:cgt.chlavour@wanadoo.fr)

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr)

